

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

Cahors, le 11 Juillet

La réforme de l'impôt

Parmi les questions qui préoccupent le plus l'opinion publique, il en est une qui l'emporte sans contredit sur toutes les autres, en raison de l'importance et de l'intérêt qu'elle présente pour la classe la plus nombreuse de la population. Nous voulons parler de la réforme de l'impôt.

Combien de fois cette question a été agitée dans les journaux et même à la tribune du Parlement ! Il n'est personne qui ne reconnaisse la nécessité de réformer notre organisation fiscale et de faire cesser des injustices qui révoltent la raison et le sentiment de l'équité. Néanmoins, jusqu'à ce jour, toutes ces plaintes, toutes ces récriminations, sont restées lettres mortes ou à peu près.

Cependant une ligue vient de se former dans le but de réclamer la réforme générale de l'impôt. Elle se propose d'agir sur l'opinion publique par des conférences, par des ordres du jour votés, sur tous les points du territoire de la République, et par un immense pétitionnement en faveur de cette réforme.

Maintenant quel est le programme fiscal de cette ligue ? quels sont les réformes qu'elle réclame.

« Ce que nous voulons, dit-elle dans l'appel qu'elle vient d'adresser à l'opinion publique.

» C'est, par la suppression des octrois et des impôts de consommation, la vie à bon marché.

• C'est que le cultivateur soit déchargé de l'impôt foncier.

» C'est que, par la suppression des patentes et des taxes sur la circulation, le commerçant puisse lutter victorieusement contre la concurrence étrangère.

C'est que, par une juste répartition des charges publiques n'écrasant plus les petits

et les faibles, la patrie puisse se recueillir et attendre. »

Voilà qui est bien. Ces quelques lignes résumant d'une manière succincte la plupart des desiderata de l'opinion publique. Mais il ne suffit pas de formuler des vœux, de dire voilà ce que nous voulons ; il faudrait faire connaître les moyens de réaliser les réformes que l'on réclame.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que notre système fiscal actuel est monstrueusement inique, qu'il sanctionne toutes les injustices, qu'il favorise les riches aux dépens des pauvres et qu'il est urgent de le transformer ; mais dès qu'il est question de passer de la théorie à la pratique dès qu'il s'agit de porter la cognée dans l'arbre touffu des injustices fiscales et de remplacer cet édifice monstrueux par une organisation nouvelle plus conforme aux besoins de la société et plus en rapport avec ses aspirations, alors on ne s'entend plus, on tombe dans une véritable cacophonie.

Suivant les uns, le remède consiste dans l'application intelligente de l'impôt progressif ; suivant d'autres, c'est à l'impôt sur le capital qu'il faudrait avoir recours si l'on veut en finir avec les injustices fiscales ; d'autres enfin proposent d'autres panacées non moins efficaces. Chacun a son système favori qu'il préconise. De là, contradictions, discussions et désaccords qui empêchent toute réforme d'aboutir.

D'abord, le problème à résoudre est complexe, ardu et ce serait folie que de prétendre le résoudre pour ainsi dire au pied levé ; il touche à des questions multiples, à des intérêts nombreux et divergents qui ont droit à un égal respect.

La cause principale qui fait que notre système fiscal actuel pêche contre le principe de justice et de proportionnalité, c'est la multiplicité des taxes.

La première réforme qui s'impose serait donc de supprimer tous les impôts existants et de les remplacer par un impôt unique proportionnel. Il n'est pas douteux que cette

idée n'est pas nouvelle et qu'elle a été préconisée par des économistes de beaucoup de talent. Mais comme toutes les idées qui s'écartent de la routine, elle a été vivement combattue ; on l'a considérée comme une utopie irréalisable.

Il est possible que dans l'état actuel des choses et des esprits l'application d'un impôt unique rencontrerait de nombreuses difficultés ; mais ce n'est pas une raison pour repousser ce projet à priori et sans l'avoir examiné avec toute l'attention qu'il mérite.

On dit que les mécanismes les moins compliqués sont les meilleurs.

Ce principe s'applique également à l'organisation fiscale. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il faut s'efforcer de simplifier autant que faire se peut notre système d'impôts, afin de le ramener dans un laps de temps plus ou moins éloigné à un impôt unique.

C'est vers ce but que doivent tendre toutes les réformes partielles que l'on propose, car là est la vraie solution du problème.

* *

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juillet

LES QUATRE CONTRIBUTIONS

On passe au projet relatif aux quatre contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1892. On sait, en effet, qu'il faut que ce projet soit voté avant la grande session d'août des conseils généraux, afin que ces assemblées départementales puissent procéder à leur répartition.

Sur l'article 3, M. Rey, du Lot, soutient un amendement dont le but est de faire les péréquations dans la contribution personnelle mobilière entre les départements, les arrondissements et les communes.

— La contribution personnelle mobilière, dit en effet M. Rey, devrait se faire au prorata de la valeur locative de chaque immeuble. Or, actuellement, il y a d'énormes inégalités. Certaines communes payent 43 fois plus que d'autres. Les taux auquel chaque immeuble devrait être taxé est de 4 12 pour cent de sa valeur locative. C'est à tout ramener à ce taux uniforme que tend l'amendement. Une telle réforme serait absolument juste et démocratique, et l'orateur prie la Chambre de l'adopter. (Applaudissements).

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, combat l'amendement, déclarant que la péréquation demandée serait au moins pour l'instant irréalisable.

L'amendement de M. Rey est repoussé et l'article 3 est voté.

INFORMATIONS

LE CADASTRE

La sous-commission juridique du cadastre s'est réunie au ministère des finances, sous la présidence de M. Dauphin.

Après avoir pris connaissance des observations présentées par les services intéressés, elle a décidé qu'il y aurait lieu de supprimer le privilège conféré au Trésor, par la loi du 5 septembre 1807, sur les immeubles acquis par les comptables depuis leur nomination.

La question de la publicité et de la spécialité des hypothèques est ensuite venue en discussion. Après avoir entendu plusieurs orateurs, la sous-commission a adopté une proposition de M. Buisson tendant à soumettre au droit commun de la publicité et de la spécialité l'hypothèque légale de la femme mariée, du mineur et de l'interdit.

Elle a renvoyé à la prochaine séance l'examen des procédés destinés à sauvegarder les intérêts de la femme mariée et des autres incapables.

LA RÉFORME DE L'IMPOT

La Ligue extraparlamentaire pour la réforme générale de l'impôt (projet Maujan) va lancer son premier appel à l'opinion publique. Nous en extrayons ce qui suit :

« Les grandes réformes qui préoccupent à juste titre la démocratie dépendent essentiellement de la réforme de l'impôt.

» Nous voulons faire aboutir cette grande revendication populaire qui doit permettre de compléter dans l'ordre économique l'œuvre de la Révolution française.

» Nous prenons l'opinion publique pour collaboratrice.

» Ce que nous voulons c'est, par la suppression des octrois et des impôts de consommation, la vie à bon marché ; c'est que le cultivateur soit déchargé de l'impôt foncier ; c'est que par la suppression des patentes et des taxes sur la circulation, le commerçant puisse lutter victorieusement contre la concurrence étrangère ; c'est que, par une juste répartition des charges publiques, n'écrasant plus les petits et les faibles, la patrie puisse se recueillir et attendre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 26

SANS REU NI LIÉU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE
EN ALSACE

XVIII

LA PREUVE

Il se livrait tristement à ces réflexions peu encourageantes, en faisant le chemin qui séparait l'hôtel de la maison de M. Dornach. Pourquoi allait-il dans cette maison ? Le savait-il seulement ? Non, il s'y rendait machinalement, chétive aiguille d'acier attirée par cet aimant qui s'appelait Rosa Herz.

Ce n'était pourtant pas un mercredi, et rien ne faisait prévoir qu'on le recevrait.

Eh bien ! si Madame n'y était pas, la belle affaire ? Était-ce pour Mme qu'il venait ? Vraiment non, il se moquait un peu de Madame ! c'était la demoiselle de compagnie qu'il demanderait. Pourquoi ? sous quel prétexte ? Il verrait cela plus tard.

En attendant, il marchait rapidement, poussé par une volonté plus forte que la sienne. Il arriva devant la maison de M. Dornach, ahuri de se sentir tout à coup devenu timide, n'osant poser

sa main épaisse, rouge et toute tremblante sur le bouton de la sonnette, pris, au moment d'entrer, d'une immense envie de s'enfuir, regrettant d'être venu et incapable de s'en retourner.

Tout à coup, la fenêtre du salon s'ouvrit au premier étage juste au-dessus de la porte, et le charmant visage de Rosa apparut entouré dans un feuillage de plantes grimpanes.

A cette vue, Frédéric perdit complètement la tête.

— Mademoiselle !... Mademoiselle !... s'écria-t-il sans s'apercevoir de l'étrange inconvenance qu'il commettait en l'interpellant ainsi, elle à la fenêtre et lui dans la rue.

Elle le regarda avec surprise, sans doute peu désireuse d'entamer avec lui un entretien dans ces conditions, elle fit un pas en arrière, et sans affectation referma la croisée.

Alors, n'y tenant plus, il sonna si fort que le domestique accourut, tout essoufflé, en criant :

— Qu'est-ce qu'il y a ? Est-ce un incendie à la fabrique ?... Tiens... non ! c'est M. Treiber ! Ah ! Monsieur, vous m'avez fait une peur !...

— Madame n'est pas là ? balbutia Frédéric décontenancé.

— Non, Monsieur, elle n'y est pas, ni Monsieur non plus.

Ça ne fait rien, marmotta le jeune Teuton très ému, sans trop savoir ce qu'il disait.

— Ah ! fit le domestique étonné.

— Mademoiselle Rosa, continua Frédéric, la demoiselle de compagnie, est-elle là ?

— Oui, monsieur.

— Veuillez la prévenir que j'ai un mot à lui dire.

— Si monsieur veut monter attendre dans le salon, j'y vais.

Frédéric suivit le domestique.

Le salon où il fut introduit était vide. Rosa, en l'entendant sonner, s'était réfugiée dans sa chambre.

Il attendit que le domestique, gros et lent Alsacien, se décidât à revenir.

Pour occuper ses mains à défaut de son esprit, il ouvrit au hasard un album de photographies posé sur le guéridon. Il tomba précisément sur le portrait-carte de Léon Charmoy, que le Parisien avait offert à M. Dornach, sans y attacher d'importance, après l'avoir fait tirer au Hohwald par un photographe de passage.

C'était bien la physionomie ouverte mais caustique du Français spirituel et moqueur. Au même instant, le domestique rentra.

— Mlle Rosa a la migraine, dit-il, elle regrette de ne pouvoir recevoir Monsieur.

Frédéric cambra ses reins, releva sa tête, et prenant dans sa poche une simple pièce de vingt sous, la tendit au domestique, cherchant à se donner l'allure irrésistible d'un Richelieu ou d'un Lovelace essayant de corrompre Frontin par un hasard fâcheux. Mais il échoua, là où Richelieu et Lovelace eussent probablement réussi ; peut-être aussi que, plus généreux, ils eussent estimé un peu plus cher le service que Frédéric réclamait de l'honnête Alsacien.

— Pourquoi me donnez-vous vingt sous, demanda le domestique assez brusquement.

— Je vous donne cet argent, dit Frédéric avec

une emphase ridicule, pour vous récompenser de la peine que vous allez prendre en retournant auprès de Mlle Rosa, et en insistant pour qu'elle daigne venir où l'attend avec impatience son humble serviteur.

— Je n'ai pas besoin de vos vingt sous pour ça, déclara le brave homme qui, en bon Alsacien, détestait le jeune Allemand ; je vais lui dire que vous ne voulez pas vous en aller sans l'avoir vue, si ça lui convient de venir, elle viendra... sinon... vous comprenez ?... il n'y a pas de vingt sous qui tiennent.

Au bout de quelques minutes, Rosa, très ennuagée, apparut.

— Monsieur, dit-elle, j'aurais pensé qu'étant souffrante, vous me dispenseriez de quitter ma chambre où je prenais un peu de repos ; mais puisqu'il en est autrement, me voici. Vous avez sans doute des choses importantes à me communiquer.

— Oh ! oui, bien importantes ! fit-il sans autre préambule en mettant gauchement la main sur son cœur. Il faut en finir, Mademoiselle, je vous aime trop, vous ne l'ignorez pas, et je ne vois pas pourquoi vous me feriez languir plus longtemps.

A cette sortie aussi bizarre qu'inattendue, Rosa ne put s'empêcher d'éclater de rire.

— Ah ! vraiment ! Monsieur, vous ne voyez pas pourquoi je vous fait languir ? j'ai tort en effet... vos façons délicates envers moi, méritent assurément un traitement plus délicat... vous mettez dans vos poursuites tant de tact que je devrais en être attendri... J'ai été envers vous si coquette, si peu franche, je vous ai toujours tant

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1^{er} Juillet 1891.

De Paris à Toulouse						De Toulouse à Paris																										
Paris	Brive	Noailles	Chasteaux	Gignac-Cressensac	Souillac	Toulouse	Toulouse	Brive	Noailles	Chasteaux	Gignac-Cressensac	Souillac	Cahors	Gourdon	Montauban	Paris																
départ. 12 40	départ. 1 10	1 25	1 35	1 48	2 8	2 14	2 21	2 22	2 35	2 45	3 3	3 10	3 22	3 33	3 45	3 54	4 5	4 20	4 31	4 47	4 56	5 7	5 20	5 31	5 40	5 48	5 56	6 11	7 55			
arrivée. 12 40	arrivée. 6 45	—	—	—	7 26	7 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8 41	8 47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

La Poudre de Rogé, approuvée par l'Académie de médecine, est le plus agréable des purgatifs, celui qui convient le mieux aux dames, aux enfants et aux tempéraments délicats.

NOTA. — La véritable poudre de Rogé ne se vend qu'en flacons scellés à chaque extrémité d'un cachet imprimé en quatre couleurs.

Eviter les produits de nom similaire. Fab., 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du 4 Septembre. Prix : 2 fr. avec une instruction.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse, Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C^{tes} de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

EAU de LÉCHELLE hémostatique ordonnée contre les crachements de sang, les hémorrhagies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc.

LE VIN de G. SEGUIN est le tonique par excellence des voies digestives; il rétablit les fonctions de l'estomac, reveille l'appétit et dissipe les fièvres.

G. SEGUIN, rue St-Honoré, 378, PARIS.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

Fixée au douze août mil huit cent quatre-vingt-onze à midi précis au palais de justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M^e Cros, huissier à Castelnau-Montrâtier, en date du premier mai dernier, enregistré, dénoncé transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le seize dudit mois de mai, volume 140, numéros 30 et 31.

Il a été procédé à la requête de demoiselles Marie-Anne-Ernestine et Cécile-Lucie Besson d'Ascars, sœurs, rentières, domiciliées ensemble à Castelnau-Montrâtier, agissant en leur qualité de seules et uniques héritières de feu monsieur Victor-Adolphe Besson d'Ascars, leur père, quant vivait, propriétaire audit Castelnau, ayant constitué M^e Auguste Mazières, pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o Geneviève Gaillard, propriétaire, veuve d'Antoine Caillou, domiciliée au Combet des Asés, commune de Fontanes; 2^o et Marie Gaillard, sans profession, veuve en premières noces du sieur Sarreméjane, aujourd'hui époux Bouyssel Vaubrisson, cultivateur, et de ce dernier pris en ses meilleures qualités et pour autoriser son épouse, domiciliés ensemble de la commu-

ne de Belaye; lesdites Geneviève et Marie Gaillard, prises conjointement en leur qualité de seules et uniques héritières de feu Pierre Gaillard, leur père.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du huit juillet courant, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au douze août prochain.

Désignation sommaire

DES BIENS A VENDRE

Un immeuble, à St-Sevez, commune de Fontanes, appelé le Travers, en nature de terre labourable, formant le numéro 354, contenant un hectare soixante-six ares vingt centiares.

L'immeuble ci-dessus décrit est situé sur la commune de Fontanes, canton de Lalbenque; il est joui et cultivé par ladite Gaillard Geneviève, veuve Caillou, et sera vendu sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci..... 10 fr.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

A Cahors, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,
Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, fol. c^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

Étude de M^e DOLS, Notaire à Saint-Cirq-Lapopie.

VENTE de MEUBLES

Le dimanche, 12 juillet 1891, à Tour-de-Faure, commune de Saint-Cirq-Lapopie, en la maison Marty, il sera procédé par le ministère de M^e Dols, notaire, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession vacante de Marty Pierre, boulanger, quand vivait demeurant audit Tour-de-Faure.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal.

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D. 6 ^h 40	12 ^h 50	6 ^h 30	7 ^h 40	12 ^h 50	7 ^h 40
Mercureux. 6 54	1 4	6 58	—	—	—
Arrêt Douelle 6 58	—	6 57	—	—	—
Parnac. 7 5	1 15	7 4	—	—	—
Luzech. 7 41	1 22	7 11	—	—	—
Castelfranc. 7 25	1 35	7 23	—	—	—
Arr' Prayssac 7 28	—	7 26	—	—	—
Puy-l'Évêque. 7 36	1 46	7 34	—	—	—
Duravel. 7 43	4 54	7 41	—	—	—
Solrac-Touzac 7 51	2 8	7 40	—	—	—
Fumel. 8 3	2 13	7 58	—	—	—
LIBOS. — A. 8 6	2 19	8 4	—	—	—
BORDEAUX. 3 51	8 11	4 43	—	—	—
PARIS. — Ar. 11 37	4 37	10 21	—	—	—

De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 23	CAPDENAC. D. 7 47	11 ^h 30	5 ^h 23
Cabessut, halte 7 54	11 41	5 32	Lamadelleine. 7 59	11 54	5 31
Arcambal. 8 4	12 4	5 42	Toirac. 8 10	12 13	5 46
Vers. 8 12	12 21	5 50	Montbrun, hal. 8 18	12 30	5 54
Saint-Géry. 8 20	12 38	5 57	Cajarc. 8 30	12 52	6 5
Condat. 8 32	1 5	6 9	Calvignac, hal. 8 40	1 6	6 15
St-Cirq, halte. 8 38	1 14	6 15	St-Martin-Lab. 8 49	1 25	6 25
St-Martin-Lab. 8 48	1 35	6 21	St-Cirq, halte. 8 57	1 37	6 33
Calvignac, hal. 8 55	1 44	6 31	Condat. 9 3	1 55	6 39
Cajarc. 9 8	2 10	6 44	Saint-Géry. 9 18	2 22	6 53
Montbrun, hal. 9 18	2 24	6 54	Vers. 9 23	2 35	6 58
Toirac. 9 27	2 45	7 3	Arcambal. 9 51	2 56	7 6
Lamadelleine. 9 39	3 10	7 15	Cabessut, halte. 9 44	3 10	7 16
CAPDENAC. A. 9 51	3 29	7 27	CAHORS. — A. 9 49	3 20	7 24

ON DEMANDE des représentants et des voyageurs pour les pétroles. Raffinerie française, 32, rue Vignon, Paris.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE

LIBIG

PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES

Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales

Hors concours depuis 1885

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Exiger la signal. du B^{on} J. V. LIBIG en creux blanc sur l'étiquette

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Catarrhes, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépot dans les principales pharmacies.